

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 8 juin 2020, à compter de 19 h 30, à huis clos par visioconférence au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Hélène Lévesque, conseillère
Michel Venne, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

2020-06-144 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2020-06-145 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MAI 2020

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 11 mai 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 11 mai 2020 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2020-06-146 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 8 juin 2020, au montant de 901 696,39 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2020-06-147 REMBOURSEMENTS AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 2 517,60 \$ soit versée comme dernier versement (5/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un broyeur d'accotement (travaux publics).

QUE la somme de 923,68 \$ soit versée comme premier versement (1/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un tracteur de gazon (travaux publics).

QUE le service de trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2020-06-148 DEMANDE D'ANNULATION INTÉRÊTS - PRMD

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à annuler les intérêts pour les factures CRF2000140 et CRF2000157 au montant de 133,00 \$.

ADOPTÉE

2020-06-149 DÉCONFINEMENT - RETOUR AU TRAVAIL SÉCURITAIRE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal doit mettre en place un comité COVID-19 pour élaborer un plan de prévention et nomme les mêmes membres que le comité SST ainsi que Madame Bernadette Ouellette en tant qu'administrateur pour être responsable de l'élaboration et de sa mise en application.

ADOPTÉE

2020-06-150 PUBLICITÉ DE L'INFO DE LA LIÈVRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve participe à la publication *Sur la route des Hautes-Laurentides* dans le journal *L'info de la Lièvre* pour 8 parutions au montant de 350 \$.

ADOPTÉE

2020-06-151 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE POUR LE PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal nomme, Madame la conseillère Diane Sirard à siéger au poste numéro 2 sur le conseil d'administration du Parc régional de la Montagne du Diable.

ADOPTÉE

2020-06-152 PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal entérine la demande de prêt de 40 000 \$ déposé dans le cadre du compte d'urgence pour les petites entreprises en raison de la COVID-19 par le Parc régional de la Montagne du Diable.

ADOPTÉE

2020-06-153 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT # 67 DÉCRÉTANT LES COÛTS RELIÉS À L'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte le Règlement # 67 décrétant les coûts reliés à l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et un emprunt au montant de 1 200 000 \$ à cet effet.

ADOPTÉE

2020-06-154 MODIFICATION DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil accepte les nouvelles conditions de travail telles que décrites dans l'entente de principe datée du 8 juin 2020 intervenue entre les parties. Que le contrat de travail soit modifié en conséquence.

QUE le maire, Gilbert Pilote soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail s'y rattachant.

ADOPTÉE

2020-06-155 TAUX D'INTÉRÊT POUR LE PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-101 pour le paiement des comptes de taxes municipales ;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution ;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le taux d'intérêt et de pénalité sur toutes créances exigibles pour l'année courante et impayées depuis le 19 mars 2020 soit de 0 % annuellement.

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 31 juillet 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2020-06-156

AUTORISATION DE SIGNATURES DE L'ENTENTE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ

ATTENDU que le 28 août 2018, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté un Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé (PLIU) afin de baliser les interventions de sauvetage hors du réseau routier et accroître la protection offerte dans ces secteurs (MRC-CC-12987-08-18) ;

ATTENDU que grâce au Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du Ministère de la Sécurité publique du Québec, la MRC en 2019 a reçu une aide financière qui a permis d'équiper ou de mettre à niveau les équipements de sauvetage d'urgence en milieu isolé de quatre services de sécurité incendie sur son territoire, soit les services des municipalités de Notre-Dame-du-Laus, de Ferme-Neuve, de Lac-des-Écorces et de l'agglomération de Rivière-Rouge ;

ATTENDU que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent s'entraider afin que chacune d'entre elles puissent bénéficier à moindre coût des ressources à leur disposition pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé et afin d'assurer ce service sur l'ensemble de leurs territoires ;

ATTENDU que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle souhaitent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer services d'urgence en milieu isolée sur leurs territoires ;

ATTENDU la recommandation du Comité de coordination du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie tenu le 6 mai 2020 quant à l'adoption de la présente entente et la résolution du Conseil de la MRC (MRC-CC-13735-05-20) ;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de cette entente et souhaite y adhérer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'adhérer à l'Entente de sauvetage en milieu isolé, il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2020-06-157 ENCAN DIVERS ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil tiendra un encan afin de mettre en vente différents équipements de la municipalité de Ferme-Neuve.

QUE la date retenue est samedi le 11 juillet à moins d'avis contraires.

ADOPTÉE

2020-06-158 CRÉATION D'UN POSTE DE JOURNALIER OCCASIONNEL À LA VOIRIE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE CRÉER un poste de journalier occasionnel à la voirie au service des travaux publics pour la période estivale afin de pallier au surplus de travail.

ADOPTÉE

2020-06-159 NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Steve Roy au poste d'opérateur de machinerie saisonnier régulier, et ce à compter du 1^{er} juin 2020 et de confirmer sa date d'ancienneté au 7 mai 2018.

QUE le service de la paie soit avisé des modifications à apporter.

ADOPTÉE

2020-06-160 AFFICHAGE DE POSTE DE REMPLACEMENT COMME PRÉPOSÉ PAYSAGISTE

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer temporairement un poste de préposé paysagiste au service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'AFFICHER un poste de remplacement temporaire comme préposé paysagiste au service des travaux publics.

ADOPTÉE

2020-06-161

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'ENTRETIEN ESTIVAL DE LA ROUTE 17 CIP

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer avec la Zec Lesueur, la Zec Petawaga, les pourvoiries suivantes : Club Gatineau, Pourvoirie du Col-Vert inc., Domaine les 4 Vents, Pourvoirie du Rabaska, et la MRC d'Antoine-Labelle le protocole d'entente pour assurer l'entretien estival de la Route 17 CIP du chemin principal (km 34 au km 61) (de l'intersection menant à la Pourvoirie du Rabaska dans la municipalité de Ferme-Neuve jusqu'au pont de la rivière Gatineau) sur une distance approximative de 27 km nécessitant une dépense estimée à 2 600 \$.

ADOPTÉE

2020-06-162

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve demande une subvention pour le réseau routier municipal dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE 2020-2021).

QUE la présente demande de subvention est faite pour des travaux à être réalisés dans le secteur urbain, soit pour les rues et chemins suivants :

- 9e Avenue

QUE les travaux consistent en l'amélioration de chaussées, rechargement, pavage et drainage pour un montant de 200 000 \$.

ADOPTÉE

2020-06-163

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU que, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU que des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL ;

ATTENDU que les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des **travaux curatifs** des volets Accélération des investissements sur le réseau

routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL ;

ATTENDU que les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL ;

ATTENDU que le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % et 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL ;

ATTENDU que l'aide financière est **versée sur une période de 10 ans** ;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021 ;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante : Estimation détaillée du coût des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

POUR CES MOTIFS, la municipalité de Ferme-Neuve confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2020-06-164

TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une

personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no.1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no.1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 160 AUTORISANT LE FINANCEMENT POUR DÉFRAYER LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023) DE 327 680 \$

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 160 autorisant le financement pour défrayer la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) de 327 680 \$.

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 160 AUTORISANT LE FINANCEMENT POUR DÉFRAYER LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2023) DE 327 680 \$

Madame la conseillère Pauline Lauzon donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 160 autorisant le financement pour défrayer la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) de 327 680 \$.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 161 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 161 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 161 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Monsieur le conseiller Yvon Forget donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 161 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 162 AUTORISANT LE FINANCEMENT POUR DÉFRAYER LA CONTRIBUTION MUNICIPALE DE 113 050 \$ POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU 4E RANG DE MOREAU

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 162 autorisant le financement pour défrayer la contribution municipale de 113 050 \$ pour les travaux d'amélioration du 4^e rang de Moreau.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 162 AUTORISANT LE FINANCEMENT POUR DÉFRAYER LA CONTRIBUTION MUNICIPALE DE 113 050 \$ POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU 4E RANG DE MOREAU

Monsieur le conseiller Mario Lachaine donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 162 autorisant le financement pour défrayer la contribution municipale de 113 050 \$ pour les travaux d'amélioration du 4^e rang de Moreau.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 163 AUTORISANT LE FINANCEMENT POUR DÉFRAYER LA CONTRIBUTION MUNICIPALE DE 833 270 \$ POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET L'AJOUT D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA 12E RUE ENTRE LES 20E ET 23E AVENUES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 163 autorisant le financement pour défrayer la contribution municipale de 833 270 \$ pour les travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout sanitaire et l'ajout d'égout pluvial de la 12^e Rue entre les 20^e et 23^e Avenues.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 163 AUTORISANT LE FINANCEMENT POUR DÉFRAYER LA CONTRIBUTION MUNICIPALE DE 833 270 \$ POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET L'AJOUT D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA 12E RUE ENTRE LES 20E ET 23E AVENUES

Monsieur le conseiller Yvon Forget donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 163 autorisant le financement pour défrayer la contribution municipale de 833 270 \$ pour les travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout sanitaire et l'ajout d'égout pluvial de la 12^e Rue entre les 20^e et 23^e Avenues.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 164 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 625 865 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 164 décrétant un emprunt de 625 865 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales accordée dans le cadre du programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 164 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 625 865 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU

Monsieur le conseiller Yvon Forget donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 164 décrétant un emprunt de 625 865 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales accordée dans le cadre du programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 165 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 017 450 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 165 décrétant un emprunt de 1 017 450 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 165 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 017 450 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Madame la conseillère Diane Sirard donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 165 décrétant un emprunt de 1 017 450 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales.

2020-06-165

RAPPORT - CHIEN DANGEREUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal, après connaissance des recommandations du vétérinaire, de l'intervenante en comportement animal ainsi que du contrôleur animalier.

QUE le propriétaire puisse récupérer son chien sous certaines conditions, lesquels lui seront transmises par le service de l'urbanisme.

ADOPTÉE

2020-06-166 DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE EN URBANISME MÉGANE GRONDIN

CONSIDÉRANT que Madame Mégane Grondin, conseillère en urbanisme, a remis sa démission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte la démission de Madame Mégane Grondin en date du 19 juin 2020.

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-06-167 REMPLACEMENT DE LA CONSEILLÈRE EN URBANISME

CONSIDÉRANT que la conseillère en urbanisme a remis sa démission ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de la remplacer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE NOMMER à titre de conseillère en urbanisme par intérim, Madame Véronique Larose, et ce, à compter du 22 juin 2020 pour une période de 6 mois.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

QU'une copie de la résolution soit transmise au service de la trésorerie et au syndicat.

ADOPTÉE

2020-06-168 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA RÉPARATION DE LA TOUR D'EAU AU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à verser la somme de 6 960,35 \$ plus les taxes applicables à CIMCO pour la réparation de la Tour d'eau au centre sportif Ben-Leduc et que cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2020-06-169

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES STRUCTURES AU SKATEPARK

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la coordinatrice, loisir, socioculturel, et vie communautaire à aller en appel d'offres pour l'achat de structures au skatepark et que la somme de 10 000 \$ soit prise à même le budget d'investissement 2020.

ADOPTÉE

2020-06-170

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX GOUVERNEMENTS POUR LES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DES CAMPS DE JOUR POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2020 EN PÉRIODE DE PANDÉMIE

ATTENDU que le gouvernement du Québec a annoncé la possible réouverture des camps de jour dans les municipalités et Villes des régions du Québec ;

ATTENDU qu'avec la situation actuelle dans pandémie de COVID-19, des mesures exceptionnelles de prévention devront être mises en place ;

ATTENDU qu'en raison des nouveaux ratios pour les groupes et des nouvelles mesures sanitaires qui seront imposées aux camps de jour en raison de la COVID-19, il est nécessaire de prévoir un soutien financier urgent aux municipalités et villes qui offriront ces services essentiels aux jeunes et leurs familles pendant la période estivale ;

ATTENDU que sans une telle aide financière, il est possible que les municipalités et villes ne puissent offrir des services accessibles et sécuritaires aux jeunes ;

ATTENDU que l'accès à des camps de jour à des prix raisonnables est essentiel pour les familles du Québec, surtout en cette période de crise où plusieurs ménages sont confrontés à d'importantes pertes de revenu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

De demander aux gouvernements provincial et fédéral qu'une aide financière soit mise sur pied afin d'être offerte aux municipalités et Villes qui offrent les services de camps de jour.

Il est de plus résolu que cette résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, aux municipalités du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, à la députée provinciale de Labelle, à la députée fédérale de Laurentides-Laurentides, ainsi qu'à toutes les MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉE

2020-06-171

OUVERTURE ET ENGAGEMENT DES MONITEURS DE TERRAIN DE JEUX POUR L'ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris la décision de tenir un camp de jour pour l'été 2020 ;

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher des moniteurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les étudiantes ci-dessous soient embauchées :

- Catherine Papineau
- Emmy Bélanger
- Noémie Mayer

ADOPTÉE

2020-06-172 JARDIN EXPÉRIMENTAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise un budget maximum de 1000 \$ pour la réalisation du jardin expérimental et du jardin communautaire.

QUE cette somme soit prise dans le compte # 02-629-00-971-01.

ADOPTÉE

2020-06-173 OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve confirme l'ouverture de la bibliothèque municipale à partir du 8 juin 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant la tenue de l'assemblée à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

2020-06-174 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 8 juin 2020 soit levée, il est 20 h 40.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire